

Pour répondre aux enjeux climatiques, la CGT revendique :

- L'arrêt du prétexte environnemental pour dégrader les conditions de travail : diminution de la température des bâtiments, économies de compresses... et passer de la responsabilisation/culpabilisation des salarié·es pour aller vers la responsabilité collective
- La réduction de l'éloignement des productions de repas, du traitement du linge, en favorisant les circuits courts et en développant les services internes (blanchisserie, cuisine, etc.)
- Un financement et des embauches permettant la maintenance des outils de travail, pour garantir la longévité des investissements
- La relocalisation des industries du médicament et du matériel médical
- La rénovation des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments avec des techniques bio climatiques
- L'application du décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur en déclinant des mesures adaptées au milieu hospitalier, médico-social et social
- L'acquisition de matériels de protections : climatiseurs, ventilateurs, tenues adaptées, brumisateurs, stores, volets, installation des fontaines à eau réfrigérantes et filtrées dans tous les services
- La reconnaissance comme accident de travail les conséquences de la chaleur sur la santé des personnels
- Une véritable politique de prévention dans l'ensemble des champs de la société : politique environnementale, politique du logement, accès à une nourriture saine et adaptée, aménagement du travail, etc.
- La végétalisation des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara FILHOL,
Secrétaire générale